En prélude à cette activité, les organisateurs de la campagne ont tenu une conférence de presse, le jeudi 12 avril 2012, pour expliquer davantage le concept aux hommes des medias.

Collecter 60 millions de francs CFA pour la scolarisation de 110 filles victimes de la violation de leurs droits spécifiques, c'est l'objectif général que l'ADEP s'est fixé à cette campagne de parrainage national.

Selon la coordonnatrice de l'ADEP, Mme Hortense Lougué, l'association veut à travers cette campagne, mobiliser les citoyennes et les citoyens du Burkina, afin qu'ils démontrent leur générosité et leur solidarité aux filles dont les droits fondamentaux à l'éducation sont violés.

Cette campagne est également, une opportunité donnée aux différentes entreprises et structures de la place de mettre en oeuvre leur responsabilité sociale et de contribuer, au-delà de l'aspect lucratif qui est souvent perçu dans leurs actions, au développement humain et social, a indiqué Mme Lougué.

Elle a expliqué aux hommes des médias présents à cette conférence de presse que « ce concept est parti de l'idée qu'il faut développer la culture de l'engagement citoyen en faveur du parrainage national et surtout, se départir progressivement des appuis extérieurs pour assurer le développement de nos groupes cibles ».

Il s'agit donc pour l'ADEP d'asseoir une stratégie conséquente de mobilisation de ressources au niveau national et local, en mettant en avant la solidarité historique, l'engagement et la dignité du Burkinabè, en le responsabilisant à être solidaire de la cause de celles qui ont besoin d'un appui.

Le concept de la campagne de parrainage national « Je parraine une fille, je change le monde » consiste donc à identifier les personnes physiques ou morales acquises à la cause et qui acceptent de faire parler leur coeur pour que des filles puissent aller à l'école et réaliser leur rêve.

Chaque parrain ou marraine identifié doit, à son tour, mobiliser ou coopter parmi ses relations personnelles, d'autres personnes sensibles à la cause, afin de nourrir la chaîene des contributions. La coordonnatrice de l'ADEP a confié aux journalistes que cette initiative repose sur une approche basée sur les droits.

L'éducation est un droit reconnu à tous. « Nous sommes tous redevables à ces filles dont le droit à l'éduction est violé. Elles méritent d'être soutenues par la prise en charge des frais scolaires, de la restauration, des tenues, des fournitures, des soins, etc. », a-t-elle précisé.

Ainsi, sont identifiées des filles en âge de scolarisation ou ayant entamé les études et qui sont victimes de violations, telles que les mariages précoces, l'exclusion sociale.

La tranche d'âge varie de 6 à 22 ans et prend en compte le CP1 à la terminale. Les filles identifiées sont issues des quelques établissements des zones d'intervention de l'ADEP.

Options de parrainage

Pour cette campagne, Mme Lougué a souligné que trois options de parrainage sont offertes aux donateurs. L'option 1 est le parrainage continu, total et ciblé.

Cette option donne au parrain ou la marraine de décider de prendre en charge sa filleule de sa classe actuelle jusqu'à la fin de ses études.

L'option 2 est le parrainage ciblé et partiel. Elle permet au parrain ou la marraine de décider de prendre en charge sa filleule sur un certain nombre d'années et ou certaines rubriques, qui

sont : la scolarité, les fournitures scolaires, la cantine, les tenues scolaires, le moyen de déplacement.

Pour les options 1 et 2, Mme Lougué a indiqué qu'il sera possible de remettre à l'ADEP, la somme totale de toutes les années de scolarité ou bien de venir verser en début de chaque année, le montant total d'une année scolaire.

Chaque parrain ou marraine recevra un reçu lors du versement de sa contribution. De plus, il ou elle recevra une copie des reçus de paiement de l'établissement scolaire, lorsque ceux-ci seront effectués. Le parrain ou la marraine recevra une fiche descriptive de la situation de sa filleule, avec une photo.

De plus chaque trimestre, il ou elle recevra le bulletin trimestriel, afin de suivre l'évolution de leur filleule. Enfin, la troisième option de parrainage est l'appui global à l'initiative. Le donateur ou la donatrice décide d'un appui en espèces ou en nature pour soutenir l'ensemble de l'action.

Les dons en nature peuvent être par exemple, des vélos, des fournitures scolaires... M. Luther Yaméogo, représentant national de Diakonia-Burkina et M. Oscar Koalga, représentant de Oxfam au Burkina ont salué l'initiative de l'ADEP et ont réitéré leur engagement à l'accompagner, pour que cette campagne soit une réussite.

Les personnes physiques, personnalités, sociétés privées, institutions de la république, représentations diplomatiques, associations, ONG, médias sont donc attendus à la soirée-gala du lancement de la campagne le vendredi 20 avril 2012, à la salle des fêtes de Ouaga 2000, pour faire parler leur coeur.

La campagne est placée sous l'égide de sa Majesté Le Mogho Naaba Bâongho, le patronage de Elie Justin Ouédraogo, président de la Chambre des mines du Burkina et la présidence effective du professeur Albert Ouédraogo, ministre des droits humains et de la promotion civique.

Par Philippe Kayodé Akangbé